



## Commissariat Général au Développement Durable

Direction de la Recherche et de l'Innovation  
Service de la Recherche

# Programme de recherche DIVA « Action publique, Agriculture et Biodiversité »

## Appel à propositions de recherche « Continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces »

### Pré-annonce

*Date prévisionnelle de lancement : 30 janvier 2011*

Le Service de la Recherche du Commissariat général au développement durable conduit le programme de recherche DIVA « Action Publique, Agriculture et Biodiversité », qui vise à susciter des recherches contribuant à définir et/ou à mettre en œuvre des actions publiques qui répondent aux enjeux de préservation et de prise en compte de la biodiversité dans l'évolution de l'agriculture. **Après deux appels à propositions de recherche (APR) publiés en 2000 et en 2006, le Service de la Recherche souhaite lancer début 2011 un nouvel APR, en appui à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique « Trame Verte et Bleue ».**

Cette pré-annonce présente :

1. Le contexte de l'appel
2. Les axes de recherche
3. Des recommandations

Le contenu détaillé des axes de recherche figurera dans l'APR publié début 2011.

### Contacts :

Marion BARDY (MEDDTL, chargée de mission recherche)

[marion.bardy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marion.bardy@developpement-durable.gouv.fr)

Jacques BAUDRY (INRA, animateur scientifique)

[jacques.baudry@rennes.inra.fr](mailto:jacques.baudry@rennes.inra.fr)

## 1. Le contexte de l'appel

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement. Sa mise en place vise à la fois à lutter contre l'érosion de la biodiversité due la fragmentation des espaces naturels et à permettre aux espèces de migrer dans le cadre des changements climatiques. L'objectif est de préserver la biodiversité, notamment « ordinaire », sur tout le territoire : « *la trame verte nationale, tissu vivant du territoire, [...] assure les continuités et les proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner*<sup>1</sup>. »

La loi « Grenelle 2 »<sup>2</sup> rend obligatoire la mise en place d'un schéma de cohérence écologique dans chaque région, échelle jugée la plus pertinente pour la mise en œuvre de la TVB, tout en gardant une préoccupation de cohérence écologique au niveau national et transfrontière.

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ont donc deux objectifs :

1. garantir la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques du territoire régional pour assurer le fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils produisent (lutte contre les inondations, épuration des eaux, pollinisation, protection des cultures etc.),
2. constituer un outil d'aménagement du territoire.

La Trame Verte et Bleue inclut des espaces protégés (en totalité ou en partie) mais également d'autres espaces important pour les continuités écologiques ; c'est l'ensemble du territoire qui est concerné. Il s'agit *in fine* d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les documents d'aménagement du territoire, en particulier dans les schémas de cohérence territoriale (ScoT) et dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces derniers peuvent définir des usages des sols, mais ne peuvent toutefois pas définir des modes de gestion des parcelles agricoles ou forestières, ceci étant du ressort du contrat passé entre les collectivités et les propriétaires ou usagers des terrains concernés.

« *Ainsi, identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique d'un territoire dans la politique et les documents d'aménagement et de planification, permettra de :*

- *préservé la biodiversité et ses capacités d'adaptation aux changements climatiques,*
- *mieux accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement, à la banalisation ou/et à l'urbanisation de l'espace,*
- *resituer le territoire dans son environnement à plus large échelle et favoriser la solidarité entre territoires*<sup>3</sup>. »

Le Comité Opérationnel de la Trame Verte et Bleue (COMOP TVB) a produit des guides méthodologiques<sup>4</sup> à la fois pour donner l'essentiel des bases scientifiques de cette politique et fournir des cadres méthodologiques à sa mise en place et à son suivi. Il a fait le choix de ne pas privilégier une méthodologie particulière pour l'identification des continuités écologiques. Les acteurs régionaux sont libres de recourir à la méthode la plus adaptée aux enjeux et données de leur territoire. En contrepartie, pour assurer une cohérence écologique et spatiale des schémas régionaux, le COMOP TVB a défini 5 critères de cohérence nationale à respecter par les schémas régionaux basés sur : des zonages d'espaces, des milieux aquatiques, des espèces, des habitats et des enjeux interrégionaux et transfrontaliers.

**Néanmoins, de nombreuses questions restent sans réponse ou avec des réponses partielles, ce qui justifie le lancement de ce nouvel appel à proposition de recherche DIVA 3, qui vise à apporter des références scientifiques pour la mise en œuvre de la politique TVB.**

<sup>1</sup> <http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/SyntheseG2.pdf>

<sup>2</sup> [www.legrenelle-environnement.gouv.fr](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr)

<sup>3</sup> [http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/tvb\\_guide1\\_consultation.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/tvb_guide1_consultation.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.legrenelle-environnement.fr/spip.php?page=rubrique-dossier2&id\\_rubrique=23&id\\_article=230](http://www.legrenelle-environnement.fr/spip.php?page=rubrique-dossier2&id_rubrique=23&id_article=230)

## 2. Les axes de recherche

L'APR s'articulera autour des trois axes complémentaires suivants :

- **Axe 1 : les fonctionnalités écologiques des différentes composantes de la trame verte, à différentes échelles**
- **Axe 2 : les besoins d'innovation dans les politiques et leur mise en œuvre**
- **Axe 3 : la gestion des trames et le suivi de leur efficacité**

Le contenu détaillé des axes de recherche sera disponible au moment de la publication de l'APR.

## 3. Des recommandations

Il est proposé de s'intéresser à **toutes les échelles de continuités** (échelle locale, échelle du paysage dont l'échelle régionale, échelle continentale) et à **toutes les formes de continuités** (couloirs migratoires, pas japonais, continuités surfaciques, grandes plaines, éléments linéaires : haies, bandes enherbées, etc).

Les recherches se focaliseront sur **les territoires ruraux et leurs « interfaces »** : lisières forestières, bosquets, aires protégées, espaces péri-urbains, dépendances vertes des infrastructures de transport et aires protégées. La continuité longitudinale des cours d'eau ne relève pas de cet appel.

Le développement des modèles climatiques à l'échelle régionale ne relève pas non plus de cet appel, ces recherches étant prises en compte dans d'autres programmes de recherche dont le programme de recherche Gestion des impacts du changement climatique (GICC) du MEDDTL. Les projets devront le cas échéant s'appuyer sur des scénarios climatiques déjà développés dans le cadre de ces autres programmes.

Si l'approche orientée espèce est intéressante car elle peut montrer la fonctionnalité de certains éléments du paysage, sa portée reste limitée car elle conduit à multiplier les études au cas par cas. La modélisation basée sur des traits peut permettre d'avoir une réponse plus générale ainsi que l'étude des communautés. De plus, de nombreuses connaissances sont d'ores et déjà disponibles pour la restauration de la qualité écologique des milieux pour un certain nombre de groupes biologiques.

**L'enjeu de l'Appel à Propositions de Recherche « Continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces » sera d'intégrer ces connaissances dans les contextes juridique, économique et social actuels pour les rendre disponibles pour l'action publique en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire.**

A ce titre les **projets pluridisciplinaires**, en particulier ceux alliant sciences de l'environnement et sciences humaines et sociales, seront vivement encouragés et seront examinés de façon prioritaire.